

l'écho

du Haut Soultzbach

INFORMATIONS
MUNICIPALES

n°9 | HIVER 2020



Sommaire

- 3 ÉDITORIAL
- 4-18 MUNICIPALITÉ
- 19-20 POPULATION
- 21 TRAVAUX
- 22 ENVIRONNEMENT
- 23 CULTURE
- 24-28 ASSOCIATIONS
- 29 EN BREF
- 30-32 ÉTAT CIVIL
- 33-35 BOÎTE À IMAGES

VOTRE APPLICATION MOBILE

Alerter la population

Valoriser les événements

Informers les habitants

Localiser les défibrillateurs

Contacter la mairie

Téléchargez l'application GRATUITEMENT sur l'Appstore ou googleplay

L'application infos-commune a été construite pour vous. Elle vous permet non seulement d'être informé des actualités de la mairie et des associations mais aussi et surtout d'être immédiatement alerté en cas d'évènement urgent (accident, alerte météo, coupure réseau...). L'essayer c'est l'adopter !

www.le-haut-soultzbach.fr



GARDONS L'ESPOIR !

Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

L'année 2020 aura été longue et éprouvante pour nombre d'entre nous. Elle restera dans la mémoire collective comme **l'année du Coronavirus** dit COVID-19. Certains d'entre vous ont été touchés par la maladie et d'autres ont perdu des proches. Nous souhaitons à ceux qui étaient malades de ne garder aucune séquelle et aux familles éprouvées le courage pour surmonter la douleur et reprendre espoir. Notre commune n'a pas été épargnée et nous avons une pensée pour les personnes concernées.

Au plan communal, cette année aura également été particulière. Les services ont été fermés au public plusieurs semaines au printemps du fait du premier confinement. Aucun projet d'envergure n'a pu être mené d'autant que le premier trimestre a été marqué par le scrutin municipal. Nous tenons à **remercier chaleureusement** les électeurs qui ont bravé l'explosion de l'épidémie pour venir faire leur devoir citoyen et qui ont massivement voté pour notre liste aux élections municipales.

Le taux de participation s'élève à 55,05% soit beaucoup plus que la plupart des communes autour de nous et nos candidats remportent entre 81,38 et 94,27% des voix. Merci à celles et ceux qui ont fait confiance à notre équipe et sachez que nous continuerons à agir pour tous avec le souci permanent de l'intérêt général.

Si l'année a été difficile, nous ne sommes pas pour autant restés inactifs. Le nouveau conseil municipal a fait des choix importants dont celui de **fermer la mairie de Soppe-le-Haut**. Le coût des investissements pour maintenir ouvert un service public dans ce bâtiment aurait été très important (plusieurs centaines de milliers d'euros) et les coûts de fonctionnement ne s'avéraient plus pertinents (chauffage, électricité, photocopieur, ligne téléphonique) alors que la mairie n'était ouverte que quelques heures par semaine. Beaucoup avait déjà pris l'habitude de venir à Mortzwiller dans un bâtiment aux normes disposant du confort adéquat pour notre personnel pour faire les démarches administratives communales.

Bien entendu, cette mesure ne pouvait pas se prendre sans apporter un plus à notre population. Dès lors, **l'ouverture de l'épicerie du Soultzbach** à Soppe-le-Haut a été fortement encouragée par la commune. Outre la vente du bâtiment pour permettre à Marie-Louise RIETH de réaliser ce projet, la commune a appuyé l'entrepreneuse au niveau des démarches administratives et permis l'ouverture en un temps record... juste avant le confinement ! Ainsi, les habitants de la commune et des environs peuvent bénéficier de produits frais et locaux pour faire les courses de tous les jours. Mme RIETH a également mis en place la distribution des sacs jaunes pour les ordures ménagères avec la possibilité



pour la population d'y aller le week-end et ne pas devoir seulement se caler sur les heures d'ouvertures de la mairie à Mortzwiller, ou encore de récupérer des attestations de déplacement que la commune met à disposition des habitants lors des confinements.

Cette bonne nouvelle qu'est l'ouverture de l'épicerie du Soultzbach doit être fortement soutenue par la population et nous vous invitons à chercher votre pain et à y faire régulièrement vos courses ! En effet, pour tenir dans la durée, le magasin a besoin de vous hors des périodes de confinement, sur le long terme !

Evidemment, de nombreux événements n'ont pas pu avoir lieu et n'auront pas lieu (journée citoyenne, bal tricolore, fête de Noël des aînés, cérémonie des vœux), mais nous devons garder l'espoir : l'espoir de vaincre ce virus, l'espoir de reprendre nos vies villageoises et nos activités qui permettent de créer du lien entre nous. Nous, nous gardons cet espoir et l'envie des jours meilleurs.

Dans cette attente, nous vous souhaitons une bonne santé et que 2021 soit meilleure que 2020 ! Portez vous bien.

Bien cordialement,

Christophe BELTZUNG
Maire délégué de Mortzwiller
Président de la Communauté
de communes de la Vallée
de la Doller et du Soultzbach

Franck DUDT
Maire du Haut Soultzbach
Maire délégué
de Soppe-le-Haut

l'écho du Haut Soultzbach

n°9
HIVER 2020

Directeurs de la publication :
Franck DUDT, Christophe BELTZUNG, Maires

Conception graphique et impression : DOLLER GRAPHIQUES MASEVAUX

Rédaction et photos :
Membres de la commission Communication, Maurice AUBERT, Bernard SCHMELTZ, Anne-Catherine REITZER, Anne KIPPELEN.

Commune du Haut Soultzbach
Tél : 03 89 82 52 10
mairie@le-haut-soultzbach.fr
www.le-haut-soultzbach.fr et sur

Le Budget 2020

UNE ANNÉE BUDGÉTAIRE CHAMBOULÉE PAR LA CRISE SANITAIRE ET LES PERTES DE DOTATIONS

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget proposé par le Maire lors de sa séance du 25 juin 2020. Cette date très tardive est la conséquence de la crise du coronavirus et de l'état d'urgence sanitaire qui interdisait de se réunir au printemps.

UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT DE PLUS EN PLUS TENDUE

Malgré la bonne nouvelle d'un résultat cumulé en 2019 sur l'ensemble du budget de plus de 104 577€, la commune subit une tension sur la section de fonctionnement.

Le budget 2020 a été adapté avec des baisses de recettes notamment pour la location des salles liées à la crise mais également par une nouvelle baisse du FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle) de l'ordre de 3 000€. La commune doit donc continuer à surveiller de près ses dépenses de fonctionnement car les ressources provenant de l'état sont en constante baisse.

Pour comprendre cette drastique perte de recettes, il suffit de voir les montants de FDPTP perçus depuis la création de la commune nouvelle :

- 2016 > 98 000 €
- 2017 > 90 000 €
- 2018 > 77 000 €
- 2019 > 47 000 €
- 2020 > 44 000 €

Il s'agit d'une perte de pratiquement 54 000€ par année représente 8% de baisse des recettes de fonctionnement. Le cumul de sommes perdues depuis 2016 est de 134 000€ pour les finances communales !

Pour illustrer cette perte de revenus, une personne touchant un salaire net de 2 000€ perdrait 160 euros par mois ! Qui pourrait garder le même train de vie 5 ans après ?

Si la création de la commune nouvelle a permis de ne pas subir la baisse des dotations de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) entre 2016 et 2018 et de limiter la baisse du FDPTP, cela a donné de l'oxygène durant 3 ans à la différence des autres communes qui, elles, ont subi ces baisses plus tôt.

Dès lors, si dans les années précédentes cette importante perte a pu être maîtrisée et n'avait en rien été répercutée,

la commune a dû cette fois se résoudre à prendre des décisions de bon sens et de bonne gestion.

Le taux de la fiscalité foncière a donc été relevé de 2,5% comme celui de la taxe d'aménagement de 1 point (pour une prise en compte en 2021).

De ce fait, les taux pondérés des deux communes historiques sont fixés pour la taxe foncière bâtie (TFB) à 8.50% et pour le foncier non bâti (TFNB) à 47.20%.

Parallèlement, des recherches d'économies ont été lancées pour réduire les dépenses de fonctionnement. La fermeture de la mairie annexe de Soppe-le-Haut entre dans cette logique avec un coût de fonctionnement annuel de plus de 10 000€ (photocopieur, téléphone, internet, électricité, chauffage...) et cela sans compter d'importantes dépenses d'investissement qui auraient été nécessaires pour maintenir un lieu ouvert au public et aux normes. D'autres chantiers sont en cours : renégociation des contrats pour le photocopieur à Mortzwiller, changement d'assureur en 2021 avec une baisse de plus de 1 700€ ou encore réflexion sur les lignes téléphoniques au siège et dans les bâtiments communaux (étant précisés que les élus ne disposent d'aucun téléphone financé par la mairie). Ainsi, les efforts menés pour limiter les dépenses doivent permettre de maintenir un autofinancement pour financer les investissements dans les années à venir et éviter le recours à l'augmentation de la pression fiscale. Il est néanmoins à noter que la taxe d'habitation n'est plus une recette dynamique pour la commune et qu'elle ne perçoit désormais qu'une compensation figée par l'Etat.

Le budget 2020 s'équilibre à 653 344,54€ (contre 675 754,13€ en 2019) en section de fonctionnement soit une baisse de 3,30%.

La section de fonctionnement intègre les dépenses de chauffage, d'électricité ou encore l'entretien des bâtiments et de la voirie. Elle intègre également les salaires des deux secrétaires de mairie et l'ouvrier communal ainsi que les contributions comme celle du Syndicat Intercommunal du Soultzbach (SIS) qui gère les écoles, le corps de Sapeurs-pompiers, l'ouvrier intercommunal ou encore le transport scolaire ainsi que l'accagnatrice. C'est dans cette section que sont intégrées les recettes des impôts et les dotations de l'Etat évoqués plus haut. Elle perçoit également les loyers des trois logements communaux dans cette section ainsi que la location de la salle festive de Mortzwiller qui est en baisse sensible en 2020 du fait du coronavirus.

La forêt doit rapporter cette année autour de 40 000 euros soit un peu plus qu'en 2019 (environ 5 000€).

UNE SECTION D'INVESTISSEMENT QUI SE PORTE BIEN

La tension sur la section de fonctionnement est bien la résultante des pertes de dotations et n'est en rien la conséquence de dépenses de travaux trop importantes lors des dernières années puisque la section d'investissement se porte bien.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 411 334€ (contre 217 674.76€ en 2019). Cela prouve également que les capacités en investissements restent bien là et permettent d'envisager de réaliser les travaux programmés à l'avenir.

La bonne gestion des dernières années permet également une nouvelle augmentation du virement à la section d'investissement qui passe à 109 458.54€ cette année contre 95 178.13€, soit une augmentation de plus 14 000€ de l'autofinancement par rapport à l'année précédente. Depuis le premier budget voté en commune nouvelle en 2016, le virement à la section d'investissement est passé de 64 925 € à 109 458.54 € avec une progression systématique chaque année. La capacité d'autofinancement est un élément important pour vérifier la bonne santé financière d'une commune.

UNE DETTE QUI POURSUIT SA BAISSSE

Enfin, au chapitre des investissements : il est à noter qu'aucun emprunt n'est inscrit cette année comme cela était déjà le cas en 2019.

Ainsi, le remboursement du capital de la dette passe à 33 000 euros en 2020 contre 39 000 € l'an passé. Le total du capital restant dû au 1er janvier 2020 était de 459 800,35 €, soit un endettement de 490,19 € par habitant contre 512,73 € un an avant. Il convient également de ne pas oublier les emprunts souscrits par le SIS pour financer les écoles de Soppe-le-Haut et Mortzwiller qui sont intégralement payés par la Commune du Haut Soultzbach.

Enfin, la revente de l'épicerie a permis de rembourser plus de 128 000€ à l'EPF (Etablissement public foncier d'Alsace) qui avait acheté la maison et les terrains arrières. Là aussi, les décisions prises sont de nature à améliorer la situation en limitant les recours à l'endettement communal pour réaliser les projets.

Cela démontre que les capacités sont là même s'il faut être très prudent avec les dépenses de fonctionnement et réaliser des économies pour maintenir des investissements d'un bon niveau dans les années à venir. Une gestion de bon sens, voilà notre priorité.

L'Espace France Services



Après, la Sous-préfecture d'Altkirch qui a accueilli le 1er espace France Services du département, la commune de Masevaux-Niederbruck ouvre son espace au sein de la Mairie.

Ce dispositif permet d'effectuer des démarches auprès des **ORGANISMES PARTENAIRES** suivants :

- Pôle Emploi,
- CARSAT – Assurance Maladie,
- MSA,
- CAF,
- CARSAT – Assurance Retraite,
- DGFIP,
- Ministère de la Justice,
- Ministère de l'Intérieur,
- Retraite complémentaire AGIRC-ARCCO

et s'adresse aux habitants du canton de Masevaux.

Vous retrouverez plus d'informations sur le site du Ministère de la Cohésion des Territoires

Vous retrouverez également le **service d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité** : <https://masevaux.fr/carte-didentite-et-passeport/>

Horaires d'ouverture :

Au regard de la situation sanitaire, l'Espace France Services sera ouvert, dans un premier temps, de la manière suivante :

- Accueil téléphonique exclusivement au **03 89 82 40 14 (demander l'Espace France Services)**
 - Messagerie électronique à l'adresse : franceservices@masevaux.fr
- Au besoin, un rendez-vous pourra vous être proposé par l'équipe d'animation.



Les échos du Conseil Municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 02 MARS 2020

ONF : PROGRAMME D'ACTIONS 2020

M. le Maire donne la parole à M. Robert MANSUTTI, Adjoint chargé de la gestion des forêts, pour présenter les actions proposées par les services de l'ONF.

→ MORTZWILLER

Travaux de maintenance – parcellaire (entretien du périmètre) : 490.00 €
 Travaux sylvicoles (cloisonnement – intervention en futaie irrégulière) : 2 690.00 €
 Travaux d'infrastructure (entretien divers de fossés) : 570.00 €
 Travaux environnementaux (élimination ou limitation d'espèces indésirables) : 160.00 €
 Travaux d'accueil du public (travaux paysagers d'entretien divers) : 490.00 €
 Travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage) : 380.00 €

→ SOPPE-LE-HAUT

Travaux de maintenance – parcellaire (création de parcelles) : 620.00 €
 Travaux sylvicoles (nettoyement de régénération et dans les accus post-tempête) : 3 680.00 €
 Travaux d'infrastructure (cloisonnement d'exploitation) : 340.00 €
 Travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage) : 200.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme d'actions pour l'année 2020 tel qu'il a été présenté et vote les crédits du budget primitif 2020 pour un montant hors taxe de :

Pour Mortzwiller : 4 780.00 €
 Pour Soppe-le-Haut : 4 840.00 €

ONF – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES A MARTELER EN 2021

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (les élus sont invités à participer au martelage).

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

Sont concernées :

- à Mortzwiller : les parcelles 14, 15j, 7i et 15c,
- à Soppe-le-Haut : les parcelles 5c, 7b et 11i.

La forêt communale est actuellement impactée par le dépérissement du frêne dû à la chalarose et du hêtre dû à la canicule et il sera possible d'ajuster le cas échéant les volumes martelés lors de la proposition de l'état prévisionnel des coupes en fonction de ces évolutions sanitaires et climatiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, les états d'assiette 2021 pour Mortzwiller et Soppe-le-Haut.

DEMANDE DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH

Avant le renouvellement des délégués au SIS après les élections municipales prochaines, M. le Maire propose une modification des statuts, à savoir :

Suite au passage de Mortzwiller et Soppe le Haut en commune nouvelle nommée Le Haut Soultzbach, le SIS demande aux communes concernées de délibérer sur la modification de ses statuts comme suit : Il est créé entre les communes de : Le Haut Soultzbach (comprenant les communes déléguées de Mortzwiller et Soppe le Haut) et Soppe le Bas, un Etablissement Public de Coopération Intercommunal. Il prend pour dénomination : Syndicat Intercommunal du SOULTZBACH

Le syndicat Intercommunal du Soultzbach est administré par un Comité Syndical composé par les délégués des communes qui seront au nombre de quatre titulaires et suppléants :

- Pour la commune de Le Haut Soultzbach : 4 délégués
- Pour la commune de Soppe Le Bas : 4 délégués

Pour chaque délégué titulaire est prévu un délégué suppléant. Ce dernier disposera d'une voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire qu'il supplée.

Les recettes du Syndicat Intercommunal du Soultzbach comprennent les contributions des communes associées seront à payer mensuellement : la participation mensuelle sera adaptée pour chaque commune après le vote du comité sur la base de l'année en cours, le revenu de ses biens et immeubles, les sommes qu'elle perçoit des Administrations Publiques, associations ou particuliers en échange d'un service rendu, les subventions de l'Etat, des Collectivités Territoriales, de la Communauté

Européenne ou tout autres aides publiques, le produit des taxes, redevances ou contributions correspondant aux services assurés, le produit des emprunts, des dons, des legs.

Précision demandée par M. Nicolas HIRTZ, en cas d'égalité des voix sur un sujet, la voix du Président est prépondérante.

Par délibération, le Conseil Municipal adopte la modification des statuts demandée par le Syndicat Intercommunal à l'unanimité.

REGROUPEMENT DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DU VALLON DU SOULTZBACH ET DE DIEFMATTEN/FALKWILLER/GILDWILLER/HECKEN

M. le Maire du Haut Soultzbach fait part de la rencontre du 20 janvier où étaient présents tous les interlocuteurs concernés à l'exception de M. le Maire de HECKEN (excusé).

M. le Maire de DIEFMATTEN a proposé un projet de convention qui est tout à fait en phase avec les attentes de différentes parties.

M. le Préfet doit dissoudre le corps de DIEFMATTEN et les pompiers s'engager dans le corps de Soultzbach. Les moyens matériels restent au SIVOM et seront mis à disposition à SOPPE-LE-BAS.

Les frais de fonctionnement seront repartis en fonction du nombre d'habitants.

Les vacances seront prises en compte à l'instar du Corps de première intervention à DIEFMATTEN.

M. Franck DUDT, maire du Haut Soultzbach expose

Considérant la cessation de fonction de chef de corps des sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach annoncée par l'adjudant-chef Jérôme MULLER et de l'impossibilité de le remplacer en interne, eu égard à la disponibilité et aux formations demandées ;

Considérant d'une part de la fragilité des effectifs et des compétences opérationnelles au sein des sapeurs-pompiers du SIVOM de DIEFMATTEN/FALKWILLER/GILDWILLER/HECKEN et d'autre part de la disponibilité et des formations du chef de corps Ludovic RICHERT ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter nos structures de gestion à la réalité de nos territoires ;

Considérant le rôle social véhiculé par les sapeurs-pompiers visant à susciter des vocations auprès des jeunes et à créer des liens entre les habitants au travers des amicales afin de faire vivre nos villages en milieu rural ;

Le Conseil Municipal du Haut Soultzbach

- Est favorable à un regroupement entre le Centre de Première Intervention du Vallon du Soultzbach et le

Centre de Première Intervention de DIEFMATTEN/FALKWILLER/GILDWILLER/HECKEN,

- Accepte la couverture opérationnelle en premier appel des quatre communes de DIEFMATTEN/FALKWILLER/GILDWILLER/HECKEN par le Centre de Première Intervention du Vallon du Soultzbach occasionnant une augmentation de son activité opérationnelle,

- Demande la participation financière au budget de fonctionnement du CPI du Vallon du Soultzbach des quatre communes de DIEFMATTEN/FALKWILLER/GILDWILLER/HECKEN,

- Accepte la convention de regroupement entre chacune des quatre communes et le Syndicat Intercommunal du Soultzbach définissant les modalités de couverture opérationnelle et de participations financières des communes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde un avis favorable au regroupement des corps de Sapeurs-Pompiers du Vallon du Soultzbach et de DIEFMATTEN/FALKWILLER/GILDWILLER/HECKEN.

VENTE DE LA MAISON KUENEMANN A MME RIETH – OUVERTURE D'UNE EPICERIE

L'EPF a vendu la maison KUENEMANN à la commune qui a vendu le bâtiment à Mme Marie-Louise RIETH pour un montant de 125 000 €.

La parcelle a été redécoupée et quelques ares seront vendus à l'acheteur du terrain constructible attenant. Le permis d'aménagement est enfin à l'instruction, les travaux pourront être entrepris prochainement...

Après la fermeture de l'épicerie KUENEMANN le 31 décembre 1987, M. Franck DUDT se réjouit de trouver un large panel de produits locaux dans la nouvelle épicerie du vallon.

Ce magasin a été ouvert en un temps record. Il souhaite que puisse se rajouter à cet éventail une présence postale pour espérer la livraison des colis et des recommandés pour les 68780. La commission a approuvé le principe et l'étude va commencer pour savoir si cela serait opportun.

De même que par le biais du plan « 1000 cafés » dans les zones rurales pour l'obtention d'une licence 4, M. le Maire a contacté l'organisme, néanmoins le personnel doit être communal dans l'immédiat mais le système pourrait être assoupli.

Un contact a aussi été pris auprès des services de la Sous-Préfecture pour une licence 2, Mme RIETH souhaite commercialiser des encas et de la boisson légèrement alcoolisée type bière.

Quant aux sacs jaunes, dans un premier temps ils seront encore distribués sur les trois sites : les mairies des communes déléguées et l'épicerie, c'est un service supplémentaire à la population puisque les heures seront largement étendues, une communication sera faite en ce sens aux habitants. Mme RIETH est reconnaissante d'être ainsi soutenue par la municipalité.

Reste l'accessibilité à gérer, une contrainte supplémentaire :

les Bâtiments de France étant donné que l'épicerie se situe dans le périmètre du bâtiment historique qu'est l'église Sainte Marguerite. Une demande doit être déposée en bonne et due forme.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

→ PORTAIL ENTRÉE DU CIMETIÈRE

M. Nicolas HIRTZ s'inquiète de la présence d'un socle accidentogène.

M. Fernand SCHMITT va prendre contact avec l'entreprise pour étudier une possibilité d'amenuiser cette prééminence.

→ EPAGE – ACHAT ÉTANG MUNCH

M. Dominique RULOFS rapporte quelques informations de la dernière rencontre de l'EPAGE.

Les travaux prévus sur l'ancienne propriété MUNCH sont prévus au budget de l'établissement public, à savoir :

- 20 000 € pour les études hydrauliques et hydromorphologiques,
- 80 000 € pour araser, mettre à niveau.
- 80 % de subvention prévus par l'Agence de l'Eau – GEMAPI – M2A – la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach et la communauté de communes du Sundgau.

Dès lors que les travaux seront achevés, le site sera public.

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2020

INDEMNITES DE FONCTION AUX MAIRES ET DES ADJOINTS

M le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et de la population de la collectivité.

Strate démographique de la commune de 500 à 999 habitants

- 40.3 % taux maximal de l'indice brut maximal
- Strate démographique de la commune de moins de 500 habitants :
- 25.5 % taux maximal de l'indice brut maximal

M. Nicolas HIRTZ demande la parole et propose qu'en geste de solidarité vis-à-vis des administrés, en cette période de rigueur budgétaire et par mesure symbolique d'appliquer une diminution de 5 % sur le taux initial pour les indemnités des deux Maires.

Mme Isabelle CÔTE précise que les élus donnent du temps et de l'énergie à leur fonction et que ceci justifie

le maintien du taux plein.

M. le Maire remercie les intervenants et reprend la parole. MM. DUDT et BELTZUNG acceptent la remarque de M. HIRTZ qui est justifiée.

Le Maire du HAUT SOULTZBACH et le maire délégué de Mortzwiller acceptent donc de diminuer leurs indemnités en guise d'exemple au regard du contexte économique actuel.

Aussi, dans la préparation budgétaire, les élus se verront contraints à faire diminuer les dépenses et à prévoir une légère hausse de la fiscalité. L'enveloppe destinée aux indemnités maires-adjoints se verra donc diminuée dans ce cas présent.

M. le Maire demande le maintien du taux plein pour les adjoints.

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants

Vu, la demande de l'ensemble des membres du conseil municipal afin de fixer pour les deux maires délégués une indemnité de fonction inférieure de 5 % au taux maximal,

Vu, la demande de l'ensemble des membres du conseil municipal afin de fixer pour les quatre adjoints une indemnité de fonction au taux maximal,

Le Conseil Municipal, après discussion, délibère et décide à l'unanimité des membres présents avec effet au 25 mai 2020 :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints
- de voter les crédits budgétaires nécessaires au budget de l'exercice 2020 de la façon suivante :

TABLEAU RECAPITULATIF

Mandat	Taux en % de l'indice brut terminal
Maire du HAUT SOULTZBACH Et Maire délégué de SOPPE-LE-HAUT	38.29
Maire délégué de MORTZWILLER Et 1 ^{er} Adjoint	24.23
2 ^e Adjoint	10.70
3 ^e Adjoint	10.70
4 ^e Adjoint	10.70
5 ^e Adjoint	10.70

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES

M. le Maire expose la situation et communique le nom des différents syndicats et organismes auxquels il y a lieu de désigner des délégués.

Après un tour de table, M. le Maire propose que la désignation se fasse par vote à main levée.

SIS	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH SOPPE-LE-BAS			
	TITULAIRES :	BELTZUNG Christophe	SUPPLEANTS :	MANSUTTI Robert
		SÉTIF Michel		DUDT Franck
		HIRTZ Nicolas		FRICKER Rose-Marie
		CÔTE Isabelle		BAUDOIN Bénédicte
SMICTOM	SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES			
	ROUGEMONT LE CHÂTEAU		TITULAIRE	STASCHE Henri
			SUPPLEANT	BELTZUNG Christophe
LE PAYS	PAYS THUR DOLLER VIEUX THANN		TITULAIRE	BUSSLER Claude
SIAEP	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE GUEWENHEIM		TITULAIRES	MANSUTTI Robert
				RINGENBACH Philippe
			SUPPLEANT	NOVIOT Jean-Marc
SMF	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MAISON FORESTIERE BURNHAUPT LE HAUT		TITULAIRES	MANSUTTI Robert
				BUSSLER Claude
BV	BRIGADE VERTE SOULTZ		TITULAIRES	STASCHE Henri
				BISCHOFF Karine
GIC	GROUPEMENT D'INTERET CYNETIQUE		TITULAIRE	BISCHOFF Karine
			SUPPLEANT	RAUBER Nathalie
EPAGE	Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux Gemapi (inondations-zones humides)		TITULAIRE	RULOFS Dominique
			SUPPLEANT	RINGENBACH Philippe
SMARL	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Renaturation de la Largue ALTENACH non Gemapi (rivières et cours d'eau entretien)		SUPPLEANT	STASCHE Henri
SE	SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN COLMAR		TITULAIRE	DUDT Franck
	COMMUNES FORESTIERES ALSACE		TITULAIRE	RAUBER Nathalie
			SUPPLEANT	MANSUTTI Robert

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Christophe BELTZUNG, maire délégué de MORTZWILLER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Franck DUDT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire quitte la séance Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2019, tel qu'il a été présenté. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Franck DUDT, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

A la clôture de l'exercice 2018 est constaté le résultat suivant : + 161 633.64 €

- en section de fonctionnement, excédent de + 177 096.58 €
- en section d'investissement, déficit de - 15 462.94 €

Résultat d'investissement de l'exercice : - 53 336.86 €

A reporter au BP 2020
Chapitre 001 (dépenses d'investissement) : - 68 799.80 €

RAR dépenses : 19 100.00 €
RAR recettes : 48 048.49 €

Résultat d'investissement après RAR : 39 851.31 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 10 462.72 €
Résultat de fonctionnement : 144 428.85 €

A reporter au BP 2020	
A l'article 1068 (recettes d'investissement) :	39 851.31 €
A l'article 002 (recettes de fonctionnement) :	104 577.54 €

TAUX D'IMPOSITION 2020

Après de longues discussions lors des commissions des finances, M. Franck DUDT présente l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 faisant apparaître une augmentation de 2,50 % des taux d'imposition communaux de 2020.

La refonte de la fiscalité directe locale implique dès 2020 un gel des taux de taxe d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019 : le taux retenu est le taux voté en N-1. L'impact est donc nul sur la taxe d'habitation.

M. Christophe BELTZUNG rappelle que des investissements obligatoires ont été entrepris ces dernières années : la mairie de Mortzwiller – les écoles des deux entités sans augmentation des taux.

M. Robert MANSUTTI précise qu'au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, les taux sont augmentés tous les ans. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote les taux suivants pour 2020 :

Désignation des taxes	Bases 2020	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	1 113 000	12.06 %	134 228
Taxe foncière bâti	775 600	8.50 %	65 926
Taxe foncière non bâti	30 700	47.20 %	14 490
Cotisations Foncières Entreprises			
Produit fiscal attendu 2020			80 416

EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Maire précise que ce projet a été discuté lors d'une réunion de la commission des finances, celle-ci a émis un avis favorable.

M. le Maire présente le budget primitif 2020 et commente différents chapitres budgétaires. Il souhaite réduire les dépenses de fonctionnement et a contacté des sociétés en téléphonie ou en assurances pour revoir de contrats. Les chaudières fuel ont été

remplies pendant le confinement pour profiter des prix en baisse.

Les cotisations au SIS pèsent énormément dans les dépenses. M. Michel SETIF, président du SIS indique que les remboursements escomptés quant aux travaux de rénovation de l'école maternelle à la suite des inondations ont été en deçà de ses espérances.

Le budget sapeurs-pompiers pourra peut-être également être réduit à la suite de la convention passée avec les corps de DIEFMATTEN/FALKWILLER/GILDWILLER/HECKEN.

Mme Karine BISCHOFF s'informe sur les échéances des emprunts. Pour l'école maternelle, il reste deux ans et les écoles primaires dix-huit ans. A contrario, certains emprunts communaux vont s'éteindre dans les prochaines années.

La balance générale du budget est la suivante :

• Section de fonctionnement

Dépenses : 653 344.54 €
Recettes : 653 344.54 €

• Section d'investissement

Dépenses : 411 334.00 €
Recettes : 411 334.00 €

Après avoir reçu les précisions utiles sur le budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2020, tel qu'il a été présenté.

DEMANDE D'AIDE POUR L'EXPLOITATION ET LA COMMERCIALISATION DES BOIS SCOLYTES AUPRES DE L'ONF

M. Robert MANSUTTI, adjoint délégué à la forêt fait part à l'assemblée de la multiplication des bois scolytés en forêt de Mortzwiller due au stress hydrique. L'état accorde une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation de ces bois.

Les forêts françaises du grand quart Nord-Est de la France, et en particulier celles des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, font face depuis l'été 2018 à des épisodes d'attaque de scolytes entraînant une mortalité conséquente des peuplements d'épicéa. Les conditions climatiques des années 2018 et 2019 se sont révélées très favorables au développement du scolyte (plus de cycles de reproduction et faible mortalité hivernale) ; la chaleur et la sécheresse en affaiblissant les arbres les ont rendus plus vulnérables aux attaques de cet insecte.

Afin de bénéficier d'une aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés, le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser pour la durée de son mandat, à signer l'ensemble des documents présentés par l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés auprès de l'ONF ;
- l'autorise à signer tout document afférent.

MAIRE-ANNEXE DE SOPPE-LE-HAUT

M. Franck DUDT, maire de la commune déléguée de SOPPE-le-HAUT, expose à l'ensemble des conseillers municipaux son projet de fermeture du secrétariat.

Il est fermé depuis le confinement et parallèlement l'épicerie du Soultzbach distribue les sacs jaunes, motif des nombreux déplacements en mairie. Le coût de fonctionnement s'élève à 11 841,00 € pour 2019.

Tous ces éléments mis bout à bout et au vu de la loi n° 2019-809 sur les Communes Nouvelles du 1er août 2019, il s'avère que la fermeture de la mairie annexe soit envisageable.

D'un point de vue technique, le bâtiment est dévolu à la paroisse ; la mairie est tolérée pour intégrer le bâtiment, après une autorisation des services de l'évêché de Strasbourg. Ce bâtiment est dévolu au culte et le Conseil de Fabrique va le récupérer.

Les mariages et les permanences se feront à Mortzwiller. Une solution est à trouver pour la société de mandolines. A terme, une réflexion devra être menée sur l'avenir du bâtiment.

Après avoir reçu les précisions utiles sur le fonctionnement du bâtiment, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la fermeture de la mairie annexe de Soppe-le-Haut.

VENTE DE TERRAINS A SOPPE-LE-HAUT

M. Franck DUDT, maire de la commune déléguée de SOPPE-le-HAUT, fait part à l'assemblée de sa rencontre avec M. Jean-Cyrille PELTIER et Mme Margaux SARY. Ces derniers sont toujours acquéreurs du terrain communal situé à l'arrière de la bibliothèque à hauteur du 30 Grand'Rue.

Le permis d'aménager est enfin accepté.

La crise sanitaire a néanmoins entravé la demande de financement des futurs acquéreurs. M. le Maire propose à l'assemblée de diminuer le prix d'achat de 5 000 € pour permettre à ces jeunes natifs du village de réaliser leur projet.

M. Aurélien PELTIER, membre du conseil municipal et frère quitte la salle pendant les débats et le vote.

Il s'avère que l'are de terrain a également diminué ces derniers temps sur le ban communal.

Après avoir reçu les précisions utiles, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le nouveau montant de 57 000 € (cf. DCM du 28.02.2019 – vente de terrain derrière la bibliothèque).

Le second terrain, à l'arrière de l'épicerie a aussi fait l'intérêt de trois acheteurs potentiels ces dernières semaines.

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS ET ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX

M. le Maire communique une explication sur le rôle des sénateurs.

Les sénateurs examinent les projets de loi que le Gouvernement leur soumet. Ils peuvent également déposer et examiner des propositions de loi. Les sénateurs contrôlent aussi l'action du Gouvernement et vérifient que les lois votées sont bien appliquées. Ils peuvent créer des instances temporaires (mission d'information, commission d'enquête...) pour étudier un sujet particulier de manière approfondie et proposer des réformes. Le Sénat est le garant de la stabilité des institutions. À la différence de l'Assemblée nationale, il ne peut être dissous. De plus, le Président du Sénat assure l'intérim en cas de vacance ou d'empêchement de la Présidence de la République.

Le Sénat est le représentant des collectivités de métropole et d'outre-mer, et des Français établis hors de France. Les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par 162 000 grands électeurs représentant notamment les élus municipaux, départementaux et régionaux. Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans.

En séance publique, dans l'hémicycle, les sénateurs débattent, votent et contrôlent le Gouvernement. Les sénateurs prennent position sur les grandes orientations de chaque texte puis l'examinent en détail, article par article. Ils le modifient en déposant des amendements. Les ministres doivent répondre aux questions des sénateurs au cours de séances spécifiques.

Chaque sénateur est membre de l'une des 7 commissions permanentes. Avant la séance publique, les textes sont d'abord examinés par la commission compétente sur le sujet. Au sein de la commission, les sénateurs désignent pour chaque texte un rapporteur. C'est lui qui analyse le texte et fait des propositions : supprimer, ajouter ou modifier un article par exemple. Les commissions organisent régulièrement des auditions de ministres, de responsables publics, d'ambassadeurs, de ministres de gouvernements étrangers, de commissaires européens, de représentants de la société civile ou du secteur privé. Par ailleurs, la commission des affaires européennes a un rôle d'information et de contrôle sur les activités européennes.

Sont élus titulaires : Franck DUDT – Christophe BELTZUNG – Michel SETIF – Henri STASCHE – Nicolas HIRTZ.

Sont élus suppléants : Dominique RULOFS – Karine BISCHOFF et Marion MOUROT.

PLUi PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – POINT DE SITUATION ET ARRETE DU DOCUMENT

M. le Maire excuse Mme Elsa NORTH en charge du PLUi à la Communauté de Communes de Masevaux pour son absence de ce soir. Il informe l'assemblée que la Communauté de Communes a voté l'arrêt du PLUi.

L'ensemble des documents a été transmis aux membres du conseil municipal à savoir :

- rapport de présentation
- état initial de l'environnement
- projet d'aménagement et de développement durables
- règlement écrit
- règlement graphique
- orientations d'aménagement et de programmation
- évaluation environnementale
- annexes
- bilan de la concertation

Conformément à l'article L132-7, le projet de plan arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées. M. le Maire expose la situation pour les communes de Soppe-le-Haut et Mortzwiller.

Toutes les remarques seront prises en compte jusqu'à fin de l'année 2020 et il sera proposé une enquête publique suivie de débats au début de l'année 2021. Ce plan est une volonté de l'Etat appuyé par la loi ALUR, Grenelle 1 et 2 et Sralet. La volonté de ce projet est d'aboutir à environ 51 ha de surfaces constructibles contre 250 ha actuellement dans notre vallée et de préserver les zones agricoles et naturelles. Un exemple est donné avec le verger situé à Soppe le Haut qui était en zone constructible et qui devient une zone naturelle, donc préservée.

Les POS de la commune de SOPPE-LE-HAUT et MORTZWILLER disparaîtront au profit de ce PLUi. La concertation a été faite au sein de la commission d'urbanisme de la commune, ce qui a permis de conserver et de répartir au mieux les terrains constructibles existants de notre commune.

M. Christophe BELTZUNG informe qu'un travail a été mené pour la réduction des surfaces à construire avec un règlement du zonage en maintenant une cohérence des territoires dans la Basse et la Haute Vallée ainsi que dans le Vallon. Un effort était fait pour ne pas supprimer totalement des terrains constructibles, mais le devoir était de les réduire. L'avantage financier de ce PLUi est important pour la Commune car ce budget sera pris en charge par la Communauté de Communes.

Il rappelle que ce projet n'est pas une volonté des Elus de la Communauté de Communes. L'élaboration du PLUi, a démarrée en 2015, a été menée en étroite collaboration avec les Maires de la Vallée et du Vallon. Des membres de la DDT, de la Chambre de l'Agriculture et du Parc

Régional des Ballons des Vosges ont été regroupés pour former les PPA (Personnes Publiques Associées). Ces personnes ont été rencontrées tout au long de la procédure et ont contribué au processus d'élaboration du document. Ce processus, accompagné et nourri par une concertation publique au mois de décembre 2019, a permis de construire un document partagé.

Ce projet a bien été mené grâce à l'aide du Bureau d'Etudes Climax qui a informé la Commune qu'elle possède une biodiversité rare.

M. Claude BUESSLER intervient pour demander si la voirie du lotissement Rue du Soultzbach à Mortzwiller pourra rejoindre la route principale. Sa demande est confortée et le projet pourra s'effectuer lors de la mise en place du PLUi.

M. Franck DUDT émet une demande dans la procédure en zone naturelle en fonction des projets touristiques, intégrant l'aspect environnemental de rajouter des cabanes dans les arbres. Il explique cette demande par le fait qu'un couple d'habitants de la Commune souhaite le proposer sur leur terrain en vue de l'installation d'un gîte.

Il met aux voix l'arrêt du document du PLUi.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2015 conférant la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à la Communauté de Communes des Vallées de la Doller et du Soultzbach ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), en définissant les objectifs et arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes des Vallées de la Doller et du Soultzbach et les communes membres ;

Vu le débat en Conseil Communautaire en date du 30 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), en définissant les objectifs et arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes des Vallées de la Doller et du Soultzbach et les communes membres ;

Vu le débat en Conseil Communautaire en date du 22 mars 2017 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Vu la séance du Conseil Municipal du 27/09/2017 actant le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la Communauté de Communes lors du conseil du 22 mars 2017

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 février 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le PLUi de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ;

Vu la concertation qui s'est déroulée durant toute l'élaboration du PLUi ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, qui comprend un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, l'évaluation environnementale et des annexes ;

Entendu l'exposé de M. le Maire du HAUT SOULTZBACH :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach lors de sa séance de 19 février 2020 a voté l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Selon l'article L132-7 du Code de l'Urbanisme, le projet arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées dont les communes membres de l'EPCI dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du dossier. En l'absence de réponse à l'issue de ce délais, l'avis est réputé favorable.

L'élaboration du PLUi démarrée en 2015, a été menée en étroite collaboration avec les Maires de la Vallée et du Vallon. Les PPA ont été rencontrées tout au long de la procédure et ont contribué au processus d'élaboration du document. Ce processus, accompagné et nourri par une concertation publique, a permis de construire un document partagé.

Les principaux objectifs poursuivis par la Communauté de Communes dans le PLUi sont les suivants :

- Répondre aux objectifs généraux énoncés aux articles L110 et L121-1 du code de l'urbanisme,
- Doter l'ensemble des communes d'un document de planification adapté et qui intègre les évolutions législatives récentes,
- Engager une réflexion à l'échelle de l'ensemble de la vallée afin de traduire le projet politique communautaire, tout en tenant compte des particularités communales,
- Renforcer l'armature et la cohésion interne de la vallée ainsi que la solidarité territoriale en tirant au mieux parti de la diversité et de la complémentarité des entités qui la constituent,
- Traduire localement les orientations du SCoT Thur Doller,
- Affirmer le positionnement du territoire par la prise en compte des interrelations avec les pôles urbains de

proximité (agglomération mulhousienne, de Belfort, Cernay...), au sein d'un environnement transfrontalier.

Les principales options, orientations et règles que contient le PLUi :

- AXE 1 : Construire un territoire de la proximité basé sur une offre diversifiée en logements, équipements et services
- AXE 2 : Assurer un développement économique équilibré du territoire basé sur la complémentarité entre piémont et montagne
- AXE 3 : Organiser le territoire à partir d'une offre structurée de mobilité collective et partagée
- AXE 4 : Maintenir le cadre de vie authentique et valoriser les ressources de la vallée

Les outils règlementaires (partie écrite et graphique du règlement, OAP et annexes) traduisent ces objectifs avec un zonage illustrant les territoires et définissant des règles sectorisées adaptées à leur spécificité. Les OAP intègrent et organisent le développement urbain en fonction du tissu existant ; exemple : densification dans les zones lâches, dans une zone à vocation touristique, dans une zone économique ou dans les zones mixtes. La justification des choix permet d'exposer le projet politique et d'aménagement du territoire au travers des différentes pièces du PLUi et de définir les interconnexions entre celles-ci mais également avec les documents cadres tel que le SCOT.

La concertation s'est déroulée selon les modalités de concertation définies par délibération du 30 décembre 2015. Le bilan de la concertation a été acté par le Conseil Communautaire lors de ce même conseil, préalablement à la délibération d'arrêt du projet de PLUi.

L'ensemble des remarques formulées par le public ont été prises en compte dans le dossier d'arrêt du PLUi dès lors qu'elles ne remettaient pas en cause l'application des grandes orientations et qu'elles portaient sur un objectif d'intérêt général.

Parallèlement, 5 réunions publiques ont été organisées aux deux moments clés de la procédure qui ont réunies 400 personnes. Les deux premières sur la définition des orientations et le débat sur le PADD, les trois dernières sur l'élaboration du projet spatial et sa traduction réglementaire pour satisfaire les orientations du PADD.

Suite à la concertation des personnes publiques et des conseils municipaux sur le projet de PLUi arrêté, les prochaines étapes de la procédure de PLUi seront :

- L'enquête publique d'une durée minimale d'un mois
- L'approbation du dossier en Conseil Communautaire

CONSIDERANT que, conformément à l'article L132-7 du code de l'urbanisme, la commune dispose de trois mois pour faire connaître son avis sur le PLUi, à compter de

la réception du projet de PLUi arrêté (transmission et réception des documents le 04 mars 2020, via un lien de téléchargement) ;

CONSIDERANT que les avis des communes membres et des PPA seront annexés au dossier de l'enquête publique et que le projet de PLUi arrêté pourra être modifié pour tenir compte des avis réceptionnés, des observations et des conclusions de l'enquête publique, avant son approbation par le Conseil Communautaire prévue fin d'année 2020 ;

CONSIDERANT que le PLUi, une fois approuvé et exécutoire se substituera à l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur ;

Après en avoir délibéré, par 19 voix

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dans sa version arrêtée le 19 février 2020 ;

· **DEMANDE** la prise en compte de l'observation suivante :
· une demande dans la procédure en zone naturelle en fonction des projets touristiques, intégrant l'aspect environnemental de rajouter des cabanes dans les arbres. Ce point fait suite à une demande d'un couple d'habitants de la Commune qui souhaite proposer ces cabanes sur leur terrain en vue de l'installation d'un gîte.

DIT que la présente délibération sera affichée durant 1 mois à la Mairie et transmis à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

M. le Maire met aux voix et sa demande d'ajout dans la procédure :

- 0 Contre,
- 3 Abstentions (MM. Dominique RULOFS, Robert MANSUTTI, Philippe RINGENBACH)
- Est accepté par 16 voix pour.

M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué de MORTZWILLER rajoute que M. MEGRE demande l'entretien du chemin qui amène à son centre équestre à MORTZWILLER. M. le Maire délégué répond qu'il n'est pas possible de donner une réponse favorable à sa demande car le chemin est privé.

M. Franck DUDT indique que beaucoup de permis de construire sont déposés avec construction de maisons à toit plat. La végétalisation du toit plat n'est plus obligatoire. Ce type de construction moderne est maintenant autorisé (le Tribunal Administratif est dans le sens du pétitionnaire) et même en zone régie par les Bâtiments de France en fonction de la co-visibilité avec l'église Ste Marguerite de SOPPE-LE-HAUT. Il en est de même pour les démolitions. Il est important de diffuser cette information auprès des habitants de la commune. M. Claude BUESSLER souhaite avoir des précisions sur l'avis donné par l'ABF sur des démolitions

enregistrées dans la commune déléguée de SOPPE-LE-HAUT. M. Franck DUDT commente ce point et répond à la question.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. Dans les communes de moins de 3500 habitants, c'est au conseil municipal qu'il appartient d'apprécier librement l'opportunité d'établir un tel règlement.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

M. le Maire présente le règlement intérieur du conseil municipal du HAUT SOULTZBACH de janvier 2016, il s'articule de la manière suivante :

- Chapitre 1 : réunions du conseil municipal
- Chapitre 2 : commissions et comités consultatifs
- Chapitre 3 : tenue des séances
- Chapitre 4 : débats de et votes des délibérations
- Chapitre 5 : comptes rendus des débats et des décisions
- Chapitre 6 : dispositions diverses.

M. le Maire propose de modifier le chapitre 2 Commissions et comités consultatifs – article 7 – commissions municipales.

***Chaque conseiller municipal est membre des commissions et est invité aux réunions. Cependant pour la commission des finances il propose qu'elle soit restreinte et se limite aux personnes suivantes :**
M. Franck DUDT, M. Christophe BELTZUNG, M. Dominique RULOFS, M. Henri STASCHE, M. Nicolas HIRTZ, M. Michel SETIF.

Après un tour de table, après discussion, le Conseil Municipal passe au vote :

- 19 voix pour et adopte à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal du HAUT SOULTZBACH avec la modification ci-dessus présentée et décide
- 19 voix pour de créer – la commission des finances restreinte, la commission travaux /forêts, la commission animation/vie associative/communication, la commission cimetière/sécurité.

Mme Karine BISCHOFF fait remarquer que certains documents sont parvenus trop peu de temps avant la réunion et qu'il n'était presque pas possible d'en prendre connaissance avant cette réunion du conseil municipal.

COMMISSIONS COMMUNALES

→ COMPOSITION DES COMMISSIONS

Conformément au règlement intérieur adopté, le Maire propose de désigner un Président pour chacune des commissions du nouveau Conseil Municipal.

- La Commission des finances restreinte est présidée par M. le Maire.
- La Commission Travaux/Forêts présidée conjointement par M. Robert MANSUTTI et M. Philippe RINGENBACH.
- La Commission Animation/Vie Associative/Communication présidée par M. Dominique RULOFS.
- La Commission Cimetière/Sécurité présidée par M. Henri STASCHE.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Maire donne des indications sur la composition de la CAO, en effet la CAO (article L 1411-5 du CGCT) est composée :

- pour une commune de moins de 3 500 habitants, du maire et de 3 membres du conseil municipal.
- Le Maire est président de droit. M. le Maire propose de passer au vote.

Sont candidats au poste titulaire : M. Robert MANSUTTI, Mme Nathalie RAUBER, Mme Marion MOUROT.

Sont candidats au poste suppléant : M. Christophe BELTZUNG, M. Philippe RINGENBACH, M. Jean-Marc NOVIOT.

Après un tour de table, après discussion, le Conseil Municipal passe au vote :

- 19 voix pour M. Robert MANSUTTI, Mme Nathalie RAUBER, Mme Marion MOUROT membres titulaires,
- 19 voix pour M. Christophe BELTZUNG, M. Philippe RINGENBACH, M. Jean-Marc NOVIOT membres suppléants.

M. le Maire précise que cette commission ne se réunira pas pour un montant inférieur à 5 350 000 euros pour les marchés de travaux.

DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la

même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi convient-il, à la suite de la création de la commune nouvelle de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs pour Le Haut Soultzbach.

Ils sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – CENTRALES CITOYENNES

M. le Maire rappelle qu'en 2019, le Conseil Municipal a décidé de s'engager pour une étude de rentabilité sur un projet de centrale photovoltaïque en partenariat avec la société Alter Alsace Energies de LUTTERBACH. Cette étude est financée avec l'ADEME et la Région Grand-Est. Différentes réunions ont eu lieu pour un projet sur la toiture du foyer rural de SOPPE-LE-HAUT.

M. le Maire soumet maintenant à l'assemblée la suite de la procédure. Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public doit être signée. M. le Maire se tourne vers M. Nicolas HIRTZ, Président de l'Association de Gestion du Foyer ici présent. M. Nicolas HIRTZ prend la parole confirme qu'il ne voit aucun inconvénient à l'engagement de ce projet, une solution d'énergie renouvelable.

Il précise qu'actuellement plusieurs projets sont en cours dans la région sundgauvienne. La question sur l'avis que peut fournir les Bâtiments de France est soulevée. M. le Maire prendra contact avec le service pour faire le point sur la situation. Un projet de convention est porté à la connaissance de l'assemblée.

Après discussion, le Conseil Municipal passe au vote : 19 voix pour. Cette autorisation d'occupation temporaire est accordée à titre précaire et révocable et prendra fin 20 années consécutives et entières après la mise en service de la centrale photovoltaïque qui sera constatée par procès-verbal co-signé par les parties. La mise en service désigne le raccordement de la centrale photovoltaïque au réseau de distribution d'électricité par le gestionnaire de réseau de distribution.

VACATIONS FUNERAIRES AU PROFIT DES GARDES CHAMPETRES DE LA BRIGADE VERTE DE SOULTZ

La surveillance de certaines opérations funéraires donne lieu à perception d'une vacation funéraire au profit des policiers municipaux ou gardes champêtres dont le montant est fixé par arrêté du Maire après avis du Conseil Municipal.

Vu le Code général de collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-8 à L.2213-15, et R.2213-48

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 modifiant certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la législation funéraire

Considérant que l'exécution des mesures de police, notamment en matière d'hygiène et de salubrité publique, et les opérations funéraires sont effectuées, dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, par un agent de la police municipale ou un garde champêtre délégué par le Maire après avis du conseil municipal,

Considérant que les opérations de surveillance mentionnées à l'article L.2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent seuls droits à des vacations dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20€ et 25€ ; ce montant pouvant être actualisé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, en fonction de l'indice du coût de la vie de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Considérant que seules ouvrent droit à vacation les opérations de fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et les opérations de fermeture de cercueil lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable en vue de fixer le montant unitaire d'une vacation funéraire à 25 € afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- est favorable, par 19 voix pour :
- à l'application de vacations lors des opérations funéraires au profit des gardes champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin
- fixe cette vacation à 25 €.

DESSERT EN GAZ NATUREL DE LA FUTURE ZONE D'ACTIVITES DE DIEFMATTEN – TRANSFERT DE LA COMPETENCE GAZ AU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Le Maire expose à l'assemblée,

Que le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin auquel adhère la commune s'est doté en 2000 d'une compétence dans le domaine du gaz, réaffirmée dans le cadre de la modification des statuts approuvée par le Comité Syndical en date du 24 juin 2019 et par arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019.

Que la commune du HAUT SOULTZBACH pourrait opportunément transférer au Syndicat les compétences précisées à l'article 3-2 des Statuts, à savoir :

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, le Syndicat exerce notamment les activités suivantes :

1. Représentation des collectivités membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées.

2. Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz (fourniture de gaz et gestion du réseau) ou, le cas échéant, exploitation du service en régie.

3. Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution de gaz dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

4. Encaissement et centralisation, avec emploi direct dans le cadre des lois et règlements en vigueur, des sommes, subventions, participations et redevances dues, en vertu des cahiers des charges de concessions ou de conventions en vigueur. D'une façon générale, perception de toute redevance de la part du concessionnaire.

5. Représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants.

Le Syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz situé sur son territoire.

Que conformément à l'article 4 des Statuts, une compétence à caractère optionnel peut être transférée au Syndicat par une commune ou une communauté membre au moment de l'extension de ses compétences ou au cours de son existence.

Dans ce dernier cas, le transfert prend effet le premier jour du mois qui suit la date où la délibération du Conseil de la commune ou de la communauté membre est devenue exécutoire.

La délibération portant transfert d'une compétence optionnelle est notifiée au Président du Syndicat. Celui-ci informe les communes et communautés membres.

Le transfert d'une compétence optionnelle n'entraîne aucune modification de la répartition des sièges et voix du Comité Syndical. Les modalités de transfert, notamment financières, non prévues aux présents statuts, sont fixées par le Comité Syndical.

En conséquence, le Maire propose au Conseil de transférer au Syndicat la compétence optionnelle prévue à l'article 3-2 des Statuts du Syndicat.

Le Conseil municipal,

Vu l'article 3-2 des Statuts du Syndicat adoptés le 24 juin 2019, relatif à la compétence optionnelle en matière de gaz,

Vu les articles 4-1 et 4-2 des Statuts du Syndicat adoptés le 24 juin 2019, relatif aux modalités de transfert et de reprise d'une compétence optionnelle,

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour

Décide de transférer au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin la compétence optionnelle en matière de gaz telle qu'énoncée à l'article 3-2 des Statuts.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin qui en informera les collectivités membres. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE

M. Franck DUDT présente le rapport d'activités 2019 du syndicat et relève particulièrement les points forts de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve par 18 voix pour, 1 abstention (Mme Karine BISCHOFF) le rapport d'activité 2019 du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

OFFICE NATIONAL DES FORETS

→ ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2021

M. le Maire donne la parole à M. Robert MANSUTTI, Adjoint pour la présentation des documents établis par les services de l'ONF.

Les prévisions des coupes à façonner s'élèvent à :

- 909 m3 : parcelles 15i, 4, 7i et chablis pour Mortzwiller
 - 287 : parcelles 11i et chablis pour Soppe-le-Haut
- Soit un total de 1 196 m3.

Les coupes en vente sur pied s'élèvent à :

- 0 m3 : pour Mortzwiller
 - 125 m3 : parcelles 5c et 7b pour Soppe-le-Haut
- Soit un total de 125 m3.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, l'état prévisionnel des coupes 2021.

BULLETTIN COMMUNAL

Il a été décidé, pour une raison d'économie et de travail, qu'un seul bulletin municipal sera réalisé par an. Cependant, un lettre « Votre Commune vous informe » sous format

recto-verso A4 sera distribuée tout prochainement. M. le Maire remercie M. Dominique RULOFS pour son implication.

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT ANNUEL 2019 SMICTOM

M. Franck DUDT, maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Henri STASCHE, 3e adjoint et membre du bureau syndical du SMICTOM ; le rapport a été remis à chaque membre par mail et ne suscite pas de questions. Une application pour mobile ILLIWAP a été mise en œuvre pour informer les abonnés.

Conformément au décret n° 2404 du 11 mai 2000, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

M. Franck DUDT, maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Robert MANSUTTI, 4e adjoint et vice-président du SIAEP.

M. Robert MANSUTTI présente aux élus un rapide historique non exhaustif du syndicat. Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

VENTE DE TERRAIN A SOPPE-LE-HAUT

Il s'agit des terrains de construction sis à l'arrière de la nouvelle épicerie.

Lorsque les travaux de viabilisation pour ces deux parcelles seront achevés, les signatures des ventes pourront être enregistrées chez le notaire. Mme Isabelle CÔTE souhaite connaître le coût de la viabilisation ; le montant s'élève à 12 500 € TTC pour les deux terrains.

M. Franck DUDT, maire du Haut Soultzbach, se dit satisfait de cette opération rondement menée sur quatre ans, la plus-value s'estimant à environ 25 000 €.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable pour la vente des parcelles 314 01 523 (4.68 a) et 314 01 526 (2.42 a).

TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement permet principalement le financement des équipements publics (réseaux, voiries) communaux dont vont bénéficier les futures constructions et aménagements ; c'est une recette d'investissement. Elle s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable.

Le taux initial retenu par les deux communes historiques était de 3,30 %.
Le taux maximal est de 5 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 4,30 % avec application au 01.01.2021.

DESSERTES EN GAZ

M. Franck DUDT, nouvellement élu vice-président chargé des finances auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, revient sur le point discuté lors d'une précédente séance de conseil municipal concernant une éventuelle desserte en gaz afin d'équiper, dans la zone de Diefmatten une entreprise danoise intéressée pour s'implanter ; entretemps l'entreprise s'est rétractée. Néanmoins, le Syndicat continuera à plancher sur le sujet et M. le Maire espère qu'il aboutira.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

Le bureau de l'Association Foncière de Soppe-le-Haut est à renouveler, les membres doivent être propriétaires et cotisants à l'AF.

Sont proposés :
MM. Robert MANSUTTI, représentant du maire
Mme et MM. Isabelle COTE, Franck DUDT, Claude BUESSLER, propriétaires terriens,
MM. Olivier SPIESS et Jérôme FINCK, suppléants.

La Chambre d'Agriculture, de son côté, est également en train de renouveler ses membres.

Il est proposé de trouver un mode de fonctionnement identique pour les deux communes historiques issues de la commune nouvelle. En effet, l'Association Foncière de la commune de Soppe-le-Haut avait repris dans le but de gérer la réalisation des travaux s'élevant à 660 000 € par Réseaux Ferrés France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions et les candidatures au bureau de l'Association Foncière.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DU FOYER RURAL A SOPPE-LE-HAUT.

M. Franck DUDT, maire de la commune déléguée de SOPPE-le-HAUT, fait part de la convention liant le Foyer Rural et la commune signée le 23 mai 2000 pour 20 ans. Il propose de la reconduire en l'état et de simplement modifier la durée en se calant sur les mandats municipaux.

M. Nicolas HIRTZ, président de l'association de gestion du Foyer Rural ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention et le changement de durée.

FETE DE NOËL DE L'ASSOCIATION GRATITUDE

M. le Maire donne la parole à Mme Rose-Marie FRICKER, conseillère municipale et présidente de l'association Gratitude, organisatrice de la fête de Noël des seniors du vallon du Soultzbach. Mme FRICKER s'inquiète de la participation des personnes âgées en ces temps troubles de crise sanitaire. Les membres se réuniront en assemblée générale le lendemain et prendront la décision : repas, paniers garnis, bons d'achats ? Le principal étant de garder du lien avec les aînés.

LES SYNDICATS

M. Christophe BELTZUNG profite de l'ordre de jour où il est question de syndicats, pour rendre hommage à ces structures qui sont bien appréciables au quotidien. Il félicite également M. Franck DUDT élu vice-président du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et chargé des finances. Il sera un appui conséquent pour bénéficier d'aides à l'enfouissement des lignes nécessaires sur notre territoire.

M. Franck DUDT en profite pour rebondir et faire part de toutes les compétences dudit syndicat créé dans les années 90 à l'initiative de M. René DANESI ; les communes du Haut-Rhin ont décidé de se regrouper pour entrer en négociation avec ENEDIS, la force de ce syndicat : le nombre de communes adhérentes et désormais une ouverture vers le Bas-Rhin.

Petit focus sur l'Association des Maires du Haut-Rhin : M. DUDT fera à nouveau partie de la commission DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) quant à M. BELTZUNG il rejoindra la commission CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale).

L'ensemble des procès-verbaux complets sont disponibles sur le site internet de la Commune :
WWW.LE-HAUT-SOULTZBACH.FR

Retour sur les élections Municipales

Au Haut Soultzbach, la pandémie de COVID-19 aura indubitablement joué un rôle indiscutable sur la participation à l'occasion du premier tour des élections municipales : l'abstention a grimpé de 6 points par rapport aux élections municipales de 2014. La participation s'établit à 55%. 425 électeurs se sont enfin rendus aux urnes.

Dimanche 15 mars dernier, les 19 postes de membres du nouveau conseil municipal ont été attribués par les votants.

Candidat	Voix	% des voix
Bénédicte BAUDOIN (élue)	395	94,27%
Marion MOUROT (élue)	390	93,07%
Jean-Marc NOVIOT (élu)	389	92,84%
Claude BUESSLER (élu)	388	92,60%
Rose-Marie FRICKER (élue)	387	92,36%
Robert MANSUTTI (élu)	387	92,36%
Michel SETIF (élu)	385	91,88%
Dominique RULOFS (élu)	384	91,64%
sabelle CÔTE (élue)	383	91,40%
Philippe SAILLEY (élu)	382	91,16%
Philippe RINGENBACH (élu)	381	90,93%
Karine BISCHOFF (élue)	381	90,93%
Nicolas HIRTZ (élu)	380	90,69%
Henri STASCHE (élu)	379	90,45%
Thierry VAUT (élu)	378	90,21%
Nathalie RAUBER (élue)	367	87,58%
Christophe BELTZUNG (élu)	366	87,35%
Aurélien PELTIER (élu)	363	86,63%
Franck DUDT (élu)	341	81,38%
Jérôme MATHIEU	96	22,91%
Brice BEZARD	78	18,61%
Bruno DE SIMONE	77	18,37%

Participation au scrutin	Le Haut Soultzbach
Taux de participation	55,05%
Taux d'abstention	44,95%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	1,41%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	0,00%
Nombre de votants	425



Fabrication de masques



Après une première étape au printemps dans la confection de masques, Rose-Marie Fricker (conseillère municipale du Haut Soultzbach) reprend du service bénévolement pour fabriquer des masques pour nos écoliers. Elle a contacté le Maire pour lui proposer de se lancer dans cette mission au service de la santé de tous. En accord avec le Directeur des écoles élémentaires du Vallon du Soultzbach et le Président du SIS, elle se lance dans la confection d'une **centaine de masques pour TOUS les élèves des trois écoles élémentaires.**

Un grand merci à elle pour cette initiative et bravo !!!

Renouveau au sein du Corps Intercommunal des Sapeurs Pompiers du Soultzbach

Voilà déjà plusieurs mois que les sapeurs-pompiers du SIVOM de Diefmatten, Hecken, Gildwiller et Falkwiller et ceux du corps intercommunal du vallon du Soultzbach travaillent au regroupement des forces vives des 6 villages concernés.

Exercices en commun, découvertes des matériels de chaque secteur, sessions de formation, rencontre de cadres, font partie intégrante du quotidien qui anime la volonté d'aboutir de nos soldats du feu. C'est chose faite depuis le 1er juillet 2020 et en toute discrétion !

Le secteur opérationnel s'étend, à présent, de la commune du Haut Soultzbach jusqu'à Falkwiller le long du cours d'eau « le Soultzbach ». Le point central de tout ce dispositif reste la caserne de Soppe-le-Bas, à partir de laquelle les secours seront dispensés sur tout ce territoire.

Les sapeurs-pompiers des communes de Diefmatten, Hecken, Gildwiller et Falkwiller ont rejoint les effectifs du corps intercommunal du Soultzbach.

Jérôme MULLER à la tête du corps de sapeurs-pompiers depuis plusieurs années vient de transmettre le commandement de ce formidable outil à Ludovic RICHERT originaire de Diefmatten.

La partie administrative, juridique et financière a nécessité la mise en place d'une convention entre les maires de Diefmatten, Hecken, Gildwiller et Falkwiller et le Syndicat intercommunal du Soultzbach (S.I.S).

C'est donc légitimement que le président du S.I.S, Michel SETIF garde l'autorité administrative sur le corps intercommunal de sapeurs-pompiers intervenant sur ce nouveau territoire.



De gauche à droite :

MULLER Jérôme Ancien chef de Corps, LEFEVRE Gilbert Maire de GILDWILLER, WEISS Jean Julien Maire de SOPPE-LE-BAS, SETIF Michel Président du SIS, GENTZBITTEL Claude Maire de HECKEN, GESSIER Alain Maire de DIEFMATTEN, SCHNOEBELEN Jean Marc Maire de FALKWILLER, RICHERT Ludovic Nouveau chef de Corps, HIRTZ Nicolas Vice-président du SIS, LILLER Laurent Vice-président du SIS

Les Travaux en photos

Coupe de sapins scolytés



Démontage de la grange



Installation du portail à l'entrée de l'église





Distribution des commandes groupées de Fleurs

Distribution des commandes groupées de fleurs aux habitants destinataires par l'équipe municipale.

Belle opération avec beaucoup plus de fleurs cette année certainement dû au confinement et aux difficultés de se rendre chez son horticulteur.

Merci à ceux qui s'engagent dans cette opération !

Fleurissement du village



Quand une conseillère municipale fleuriste passe en mairie, le chaudron se refait une beauté.

Merci Marion, Fernand, Martine, Philippe.

Quoi de nouveau Bernard au verger ?

Photographié au verger communal, le papillon Némusien - aussi appelé l'Ariane, butinant une fleur de trèfle :



Chez cette espèce, c'est la chenille qui passe l'hiver. Le papillon ci-contre, écloit le 10 mai 2020 à mon domicile, était encore chenille au 17 avril.

Entretien du Soultzbach par l'EPAGE



Les moments forts de la bibliothèque du Haut Soultzbach



Voilà 15 ans déjà que la bibliothèque a ouvert ses portes à l'initiative du maire honoraire M. Paul Egly. Quelques moments forts s'y sont déroulés.

Son inauguration, le 8 octobre 2005, avait rassemblé un grand nombre de personnalités.



En novembre 2010 nous avons eu la joie d'accueillir une auteure pour la jeunesse (et les adultes), Véronique Le Normand.

Une rencontre avec les tous élèves du Vallon avait précédé une séance de dédicaces où de nombreuses personnes avaient découvert la bibliothèque.

Le 31 janvier 2020 un premier café littéraire avait réuni 9 personnes. Il a été renouvelé le 28 février avec une dizaine de personnes.



Mais ces beaux moments d'échanges se sont arrêtés avec le confinement et n'ont pas redémarré.

Notons aussi la gratuité du prêt depuis le 1er janvier 2017.

Cette année, en raison de la pandémie, les échanges de livres avec la Médiathèque n'ont pas eu lieu. Cependant, les achats de nouveautés littéraires ont été réalisés et les 54 adhérents trouveront toujours de quoi assouvir leur soif de lecture ! Aux adhérents il faut ajouter les 35 élèves de Soppelle-Haut et leurs professeurs qui empruntent toutes les deux semaines des ouvrages qui leur font plaisir.



Dernièrement, un espace dédié à une sélection de livres légués par M. François Florent a été aménagé et est maintenant accessible à tous.

Une belle opportunité pour s'évader tout en se cultivant ! Nous remercions encore chaleureusement M. Florent pour ce cadeau exceptionnel !

« Quand je pense à tous les livres qu'il me reste à lire, j'ai la certitude d'être encore heureux. »
Citation de Jules Renard (1864-1910).

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi semaines paires :
de 17h à 19h

Mardi semaines impaires :
de 14h45 à 17h

Vendredi
de 18h à 20h

La bibliothèque est fermée pendant les congés scolaires.

La Société de Mandolines



Comme les autres années nous proposons également des cours d'éveil musical aux jeunes à partir de 5 ans. Pour ceux qui le souhaite, il est encore possible de rejoindre la classe d'éveil.

Nos deux professeurs Christine et Claude sont tous deux diplômés d'état et la formation dispensée est de très haute qualité.

Pour tout renseignement si vous souhaitez rejoindre la société de mandolines, vous pouvez prendre contact avec la directrice Christine Blaise tél : 03 84 26 70 56 ou le président Dany Walzer : 06 08 01 47 52.

Malheureusement durant cette année 2020, nous n'avons pas été en mesure du fait de la pandémie de vous proposer le moindre concert ou la moindre audition. Nous allons comme chacun d'entre vous, nous armer de patience et nous serons de retour dès que les temps seront meilleurs.

Prenez soin de vous et de vos proches et à bientôt.

Le Comité de la Société de Mandolines

Comme chacun d'entre vous, la société de mandoline a connu une année très particulière. Le confinement, arrêt des cours puis reprise avec des consignes très strictes, masques, gel hydroalcoolique, distanciation sociale, etc. Malgré tout cela, les cours de musique ont pu reprendre début septembre. Ils ont lieu à Soppe-le haut dans les locaux de la mairie.

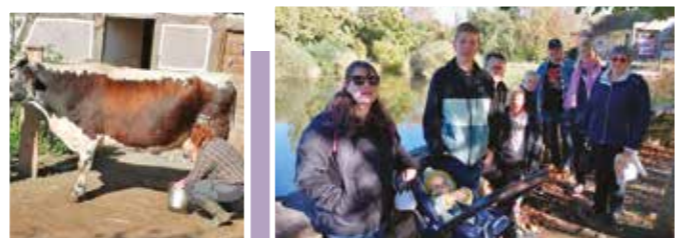
Nous avons cette année une quinzaine de jeunes musiciens qui suivent des cours de mandoline et de guitare classique plus une solide formation musicale. Les cours sont mis en pratique au sein de l'ensemble musical qui se réunit chaque samedi. L'orchestre accepte aussi d'autres instruments que la mandoline et la guitare. Les jeunes flutistes ou violonistes par exemple sont les bienvenues.

La Chorale Ste Cécile

La chorale de Soppe le Haut/Mortzwiller fait partie de l'Union Ste Cécile comme toutes les chorales paroissiales d'Alsace.

A cause de la crise sanitaire, l'année 2020 a été particulière pour toutes les associations dont la chorale Sainte Cécile.

Pendant le confinement du printemps, aucun office n'a eu lieu dans les églises et il a fallu attendre mi juin pour pouvoir de nouveau participer aux messes dominicales. Le 27 septembre, une célébration de la première communion a eu lieu à l'église de Soppe le Haut.



Nous recrutons volontiers de nouveaux choristes. Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Nous espérons que l'année 2021 sera meilleure et vous apportera la paix, la prospérité et surtout la santé.

La chorale Ste Cécile vous souhaite de tout « cœur » :

**JOYEUX NOEL
et BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2021 !**

*La présidente, Denise RUTHMANN.
Contact : 03 69 19 05 57*



Le repas de la sainte Cécile a été reporté à l'an prochain, dès que la situation sanitaire le permettra.



Association des Donneurs de Sang Bénévoles Soppe/Mortzwiller



Malgré l'épidémie de Covid 19 et le premier confinement toutes les collectes de sang prévues à Soppe-le-Haut ont pu avoir lieu.

la collation « maison », nous espérons qu'en 2021 ce sera également possible.

Dates collectes 2020	Donneurs présentés	Donneurs prélevés	Premier don
2 janvier	56	50	1
26 mars	52	47	2
18 juin	45	40	1
15 octobre	59	57	1
Total 2020	227	214	11
Total 2019	212	194	5

MERCI aux membres de l'association qui ont su s'adapter malgré les changements d'une collecte à l'autre.

Un grand MERCI à nos fidèles donateurs et à tous les nouveaux qui sont venus donner leur sang durant l'année 2020.

Pour des raisons sanitaires, l'EFS a préféré apporter des plateaux repas pour la collation des collectes de Mars et Juin. En octobre nous avons de nouveau pu vous servir

Merci de retenir les dates pour 2021. Les collectes ont toujours lieu les jeudis de 16h30 à 19h30 au foyer rural de SOPPE-LE-HAUT.

Les 7 Janvier, 25 mars, 17 juin, 14 octobre.

Pour l'ADSB, Sophie MOSTER-EGLY, présidente.

Le Conseil de Fabrique



Le Conseil de Fabrique assure l'entretien de l'église qu'elle reste un lieu accueillant et convivial. L'église est ouverte chaque jour afin de permettre à tous de s'y rendre.

Cet automne, nous n'avons pas pu organiser le repas paroissial en raison de la crise sanitaire. Mais nous espérons que l'année 2021 nous permettra de nous retrouver autour d'un repas convivial.

Nous tenons aussi à vous remercier pour l'excellent accueil que vous avez réservé aux personnes quêteant pour le chauffage de l'église et pour votre très grande générosité.

Nous savons que notre église vous tient à cœur et, grâce à vos dons, nous pouvons continuer d'en prendre soin.

La présidente Dominique Spiess



Vœux 2020



Remerciements aux associations.

Repas des aînés 2019





Centre Socioculturel Créaliance

Le CSC Créaliance c'est...

L'ESPACE JEUNESSE

Pour cette rentrée 2020/2021 une forte demande d'accueil pour le périscolaire de Soppe-le-Bas avec un agrément de 49 places. Notre équipe d'animation se compose de 4 animateurs, une employée de collectivité et une responsable de site.

Notre projet pédagogique cette année s'articule autour de deux axes :

- Le premier, sur la nécessité de poser un cadre de vie en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits mais aussi leurs devoirs.

- le deuxième est la poursuite et la continuité de la préparation du tour de France en vélo de voyage pour la responsable avec un départ reporté au 1ier mai 2021 à cause du Covid ! Les enfants de CM2 fréquentant l'accueil périscolaire pourront s'ils le souhaitent participer à 3 jours de randonnée vélo dans la vallée de Masevaux et ses environs les 26, 27, 28 avril 2021.

En conclusion, c'est avec bienveillance et bonne humeur que nous accueillons les enfants du vallon du Sultzbach.

MASEVAUX ADOS

L'Espace Jeunes de Masevaux accueille les collégiens et lycéens (dès l'entrée en 6ème jusqu'à la veille de leur majorité) de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Sultzbach, au 2 rue de l'Ecole à Masevaux (2ème étage). L'équipe d'animation accueille les jeunes les mercredis ou samedis (selon un programme d'activités varié) ainsi que trois jours pendant les vacances scolaires (mardi, mercredi et jeudi). Pour faciliter l'accès à tous ces accueils, des navettes en minibus sont organisées par l'équipe, pour chercher et ramener chaque jeune au sein de son village. Un bulletin d'inscription, à la carte, permet au jeune de s'inscrire aux activités choisies (activités au centre, sorties...). Lors des vacances d'automne et d'été, l'équipe d'animation, en partenariat avec certaines communes, propose des chantiers jeunes qui permettent aux jeunes de découvrir le monde du travail, de s'investir dans des actions de citoyenneté. Pour récompenser les jeunes de leur investissement, les communes qui nous soutiennent subventionnent certains projets des jeunes (grandes sorties, mini-séjours).

L'équipe d'animation intervient aussi dans les collèges de Masevaux et de Burnhaupt-le-Haut pour une animation jeux (les jeunes viennent partager un moment convivial et faire des jeux de sociétés variés en petit ou grand groupes) et, en lien avec les équipes éducatives des collèges, un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) (un groupe de jeunes s'engage, crée et développe un projet, comme celui de réaliser un escape game pour les autres collégiens, les professeurs, leurs parents ou les familles qui viennent aux journées portes ouvertes des collèges et aborde ainsi certaines matières de façon détournée).

Pour tout complément d'information, veuillez-vous renseigner auprès de la responsable de l'Espace Jeunes au 06 62 42 84 36.



Le CSC Créaliance c'est aussi...

L'ESPACE ENFANCE

L'espace enfance Créaliance dispose de 3 multi accueils (Burnhaupt le haut, Sentheim et Masevaux) accueillant des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, du lundi au vendredi de 7h à 18h30 (19h pour Masevaux)

Quelles que soient vos nécessités d'accueil, nous nous tenons à votre disposition pour les étudier et vous proposer des solutions conformes à vos souhaits. N'hésitez pas à contacter Madame Frédérique GALLI : enfance.accueil@crealiance.org - Tél : 03 89 39 00 14 - Permanences téléphoniques : Lundi, mercredi et vendredi : 9h-12h et 14h-18h.

LE RAM (RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES) DU CSC CRÉALIANCE :

Un lieu de ressource et d'information au service des parents de la communauté de commune de la Vallée de la Doller, des assistants maternels agréés ou candidats à l'agrément et autres professionnels de l'enfance.

Notre mission est de favoriser la rencontre et les échanges des assistants maternels, des enfants accueillis et des parents, de recenser l'offre et de la demande d'accueil, l'aide aux parents dans leur fonction d'employeur, l'information des assistants maternels sur leur statut et leur professionnalisation.

Un bulletin trimestriel et de nombreuses animations en matinée et en soirée y sont proposés : les rencontres itinérantes autour du jeu, l'animation Eveil et Premiers Pas, les groupes de paroles et soirées conviviales, la bibliothèque, les conférences,... autant d'occasions de se former et de tisser des liens.

N'hésitez pas à contacter le RAM à Masevaux au 03 89 82 47 35 ou à Burnhaupt le Haut au 03 89 62 72 00 ou ram.mas@crealiance.org pour tous renseignements ou pour obtenir les coordonnées des assistantes maternelles de la Vallée de la Doller. Ces services sont gratuits.

L'ESPACE ADULTE du CSC Créaliance...Un espace d'activité varié, accessible et dynamique pour tous les âges et pour toute la famille !

Pour les adultes, des activités socioculturelles pour s'essayer à de nouvelles techniques, prendre soin de soi, partager et échanger en toute convivialité !

PROGRAMME ACTIVITÉS ESPACE ADULTE

Lieu des activités : 2 rue de l'Ecole à Masevaux-Niederbruck

Lundi			
Yoga animé par Ariene CAMERON 9h - 10h15 2,30€/séance Salle d'activités 2 ^{ème} étage	Méditation animée par Eloïse MARMER 10h30 - 11h30 en semaine impaire 1,60€/séance Salle d'activités 2 ^{ème} étage	Couture 11h - 13h et 14h - 20h 2,60€/séance de 2h Salle d'activités RDC	Renfo' Cardio animé par Salomé DANIEL 19h45 - 20h45 5€/séance Grande salle RDC
Mardi			
Gym Douce Séniors animé par Salomé DANIEL 9h - 10h 5€/séance Grande salle RDC	Scrapbooking animé par Claudine PFLIMLIN selon calendrier 14h - 17h ou 20h - 22h 3,70€/séance Salle d'activités RDC	Yoga Doux animé par Eloïse MARMER 18h - 19h15 6€/séance Grande salle RDC	Yoga Dynamique Animé par Eloïse MARMER 19h30 - 20h45 6€/séance Grande salle RDC
Mercredi			
Café Littéraire animé par Hafida BOUFELAAS 1 ^{er} mercredis du mois 13h30 - 15h Gratuit Salle d'activités RDC	Bibliothèque animée par Béatrice PAUNOVIC Marie José KIEFFER Jeanine STUDDER Marie Odile SIEFFERT et Virginie BERTILLON 14h - 16h Gratuit Lieu : 4 rue de l'Ecole à Masevaux - Ancienne Ecole Remparts	Ludothèque animée par Hélène VUILLAUME, Anne Sophie BISCHOFF, Luc ZANUTTINI 14h - 16h Location de jeux à partir de 1,10 €	Atelier Bois animé par Daniel TARTEREAUX 9h - 12h et 14h - 17h 3,70€/séance Lieu : Ancienne Caserne des Pompiers à Wegscheid (derrière Maison de Pays)
Peinture Art en Ciel animée par Chantal PRENEZ 19h30 - 21h30 3€/séance Salle d'activités RDC		Atelier Mouvement Danse Improvisé animé par Corine GIRARD CLOS Mercredi 18h30 - 19h30 7€/séance Salle d'activités 2 ^{ème} étage	
Jeudi			
Marche Nordique animée par Salomé DANIEL 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi du mois 9h - 10h30 7,50€/séance Parcours et commune selon calendrier	Patchwork & Broderie 14h - 20h 2,60€/séance (séance de 2h) Salle d'activités RDC	Vannerie animée par Sylvie FLUHR semaine paire de 19h30 à 21h 2,60€/séance Cuisine 1 ^{er} étage	Sorties Familiales Culturelles & de Loisirs (NaturOpac, Parc du Petit Prince, Piscine, Marché de Noël, Bowling, etc...) Action Soutien Parentalité (Café des parents, action parents/enfants, dîner quizz) Animations Jeux - Spectacles Familiales
Vendredi			
Café Trico' Thé animé par Elisabeth NUSSBAUM 13h30 - 15h 2,30€/séance Grande salle RDC	Tissage animé par Yvette KAHLES 14h - 17h - 2,60€ Lieu : 4 rue de l'Ecole à Masevaux - Ancienne Ecole Remparts	Cannage de chaises animé par Rose Marie BRENDLEN et Jacques FAATH semaine paire - 14h - 17h 2,60€/séance - Salle d'activités RDC	Atelier Bois animé par Daniel TARTEREAUX 19h - 22h 3,70€/séance Lieu : Ancienne Caserne des Pompiers à Wegscheid (derrière Maison de Pays)
Scrapbooking animé par Claudine PFLIMLIN selon calendrier 8h30 - 11h30 ou 14h - 17h 3,70€/séance - Salle d'activités RDC			

Où s'inscrire ? 2 rue de l'Ecole à Masevaux-Niederbruck - Tél : 03 89 82 43 12 - E-mail : service.admin@crealiance.org - Site : www.crealiance.org

Cotisation annuelle : 20€
Demi-tarif à partir du 1^{er} juillet

Séances Ponctuelles selon calendrier

Activité suspendue Cause COVID

Activité suspendue Cause COVID

Pour les familles (enfants accompagnés des parents, grands-parents...), un programme d'animations familles toute l'année où vous retrouvez des sorties, spectacles, animations jeux avec la ludothèque du CSC, animations familles...

Et pour tous les acteurs de l'éducation des enfants, des actions parentalité : café des parents, animations parents enfants, dîner quizz...en lien avec le Réseau parents 68 de la Vallée de la Doller et Vallon du Sultzbach pour s'informer, échanger et rencontrer des professionnels de la parentalité.

Nouveauté en 2020, le Lieu d'Accueil Parent Enfant (LAEP) la Bulle d'Air accueille les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents et adultes membres de la famille mais aussi les futurs parents. Deux accueils sont proposés aux familles hors vacances scolaires, en semaine impaire le mercredi après-midi de 15h à 17h dans les locaux de l'accueil de loisirs périscolaire de Sentheim et en semaine paire le jeudi matin de 8h45 à 10h45 dans les locaux de l'accueil de loisirs périscolaire de Kirchberg (en raison de la COVID 19, accueil les mercredis matins à la place des jeudis matins à Kirchberg de 9h à 11h)

Cet accueil est gratuit, anonyme, sans inscription et avec une arrivée possible tout au long de la séance (en

raison de la COVID 19 – pré inscriptions obligatoires car les places sont limitées). En toute convivialité, venez découvrir cet espace pour échanger, respirer et vous retrouver en famille. Des jeux, des jouets, des livres seront mis à disposition des familles pour favoriser l'éveil, la découverte des plus petits et permettre le partage au sein de la famille.

Pour tous renseignements, contacter Aline VALLEY,
Responsable Espace Adulte - 03 89 39 20 65
ou adulte.resp@crealiance.org

Retrouvez l'actualité du CSC Créaliance sur le site
internet www.crealiance.org,
ou sur Facebook, le Journal des Spectacles
et l'Alsace pour Sortir

Accueil : 03 89 82 43 12
ou service.admin@crealiance.org

Les Sapeurs Pompiers intercommunaux du Vallon du Soultzbach



Pour assurer la relève, une dizaine de Jeunes Sapeurs-Pompiers est en train de se former pour être prête, dès lors qu'ils auront 16 ans, à « monter dans les camions ». Je profiterai de l'occasion, qui m'est donnée ici, pour lancer un appel à toute personne souhaitant venir renforcer nos effectifs ! Il ne faut pas hésiter pas à prendre contact avec moi (coordonnées disponibles dans votre mairie ou par l'intermédiaire un Sapeur-Pompier déjà actif) pour échanger sur les détails qui pourraient conduire à un futur engagement.

Dans le contexte particulier qui nous entoure en cette année 2020, nous n'avons pas été en mesure de vous retrouver aussi régulièrement que nous ne l'aurions souhaité. Qu'il s'agisse de nos traditionnelles manifestations organisées par les amicales ou encore par notre présence aux cérémonies officielles.

Nous vous donnerons très certainement rapidement des nouvelles du rendez-vous qui officialisera l'unification de nos unités, pour nous rencontrer et pour échanger dans le cadre de belles portes ouvertes dès que les conditions nous le permettront à nouveau.

Enfin, nous tenions, l'ensemble de mes camarades et moi-même, à affirmer notre soutien à toutes les personnes qui ont souffert, d'une manière ou d'une autre, durant cette année, en espérant que le futur soit bien plus réjouissant et serein que ces derniers mois.

Belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Adc Ludovic RICHERT, Chef de Centre

Mesdames, Messieurs,

L'année 2020 marquera un tournant majeur dans la vie courante de nos Sapeurs-Pompiers locaux.

Depuis près de 2 ans, des échanges ont été menés en vue d'un rapprochement entre les centres voisins du Vallon du Soultzbach et de Diefmatten-Falkwiller-Gildwiller-Hecken. Ce rapprochement est devenu une nécessité pour plusieurs raisons, parmi lesquelles la baisse significative et régulière des effectifs disponibles en journée ainsi que la hausse continue des sollicitations à laquelle nous devons faire face.

Depuis le 1er juillet, les communes de Diefmatten, Falkwiller, Gildwiller, Hecken, Le Haut Soultzbach et Soppe Le Bas disposent alors d'un seul et unique Corps de Première Intervention, fort d'une quarantaine d'hommes et femmes, prêts à intervenir en tout temps et en tous lieux, au service et pour le bien de la population.

Incendie à Soppe-le-Haut le 19 mars 2020



Association Le Soultzbach en fête



Après quatre longues années d'inactivité, l'association « Le Soultzbach en fête » reprend vie dans notre vallon sous l'impulsion de Christelle De Simone, présidente.

Haas, Christelle De Simone, Caroline et Cédric Rauber ont fait le choix de poursuivre l'aventure avec la nouvelle équipe.

Le nouveau bureau est composé de Christelle De Simone (présidente), Brice Bezar (vice-président), Céline Bezar (secrétaire), et Jérôme Mathieu (trésorier).

L'association n'a jamais compté autant de membres, 12 au total, de quoi présager de belles actions dès que la situation sanitaire le permettra !

Les membres du comité

Lors de l'assemblée générale du 23 Octobre 2020, un nouveau comité a été élu au sein de l'association « Le Soultzbach en fête ». Dans une ambiance conviviale et chaleureuse les membres fondateurs de l'association Jean-françois Bellicam, Sandrine Niger, Anne-sophie

La Crémation des Sapins



La Commémoration du 8 mai



Notre pèlerin sur le Chemin de Compostelle



Parti de MORTZWILLER le 08.09 pour entamer le chemin de Compostelle, notre pèlerin est de retour trois semaines plus tard avec 500 km dans les jambes.

C'est au Lac des Settons (Nièvre) qu'il a rencontré la pluie et s'en est revenu.

Ayant récupéré son carnet de pèlerin au cours d'une étape, Gilbert RUTHMANN est revenu à la mairie pour un tampon.

Notre pèlerin n'a qu'une hâte, se remettre en marche... avec une météo clémente.

Gilbert a promis de nous raconter son voyage.

Un cheval coincé sur le pont

Merci aux secours d'avoir permis de sortir ce cheval de cette très mauvaise posture. L'animal devrait s'en sortir d'après le vétérinaire présent.

Notre adjoint en charge de la sécurité, Henri STASCHE et Robert MANSUTTI étaient présents sur place.



Les nouveaux arrivants

à Soppe-le-Haut

M. Thierry COLLIN et Mme Séverine NASS
Nathan, 3 rue Feldweg
M. Antonio GOMEZ et Mme Béatrice SIMON,
85 Grand'Rue
M. Alexis KARADUMAN et Mme Floriane MAEHR
et leur fille Ella, 11A rue Kaufweg
M. THERY Daniel, 94A Grand'Rue

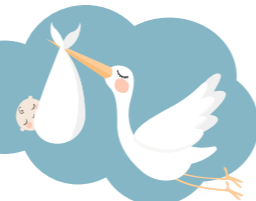
à Mortzwiller

M. Christophe FELLMANN, et Mme Myriam CORDARO
Amélie et Justin, 82 rue Principale
M. Kévin DANGEL et Mme Elodie BEHRA, 30 rue Principale

Merci à tous les nouveaux arrivants de 2020 de se présenter au secrétariat de la mairie dans les meilleurs délais pour les formalités d'inscription. Nous comptons sur votre bonne compréhension.



Les naissances



Lise Oberlin

Née le 10 décembre 2019,
fille de Thierry OBERLIN et de Flore-Anne MERMET,
domiciliés 20C Grand'Rue à Soppe-le-Haut.



Juliette Friehe Muller

Née le 06 octobre 2020,
fille de Vincent FRIEH et de Marie MULLER,
domiciliés 91 Grand'Rue à Soppe-le-Haut.



Eva Vonflie

Née le 04 septembre 2020,
fille de Jérémy VONFLIE et de Aurore FRELIN,
domiciliés 33 A Grand'Rue à Soppe-le-Haut.



Emma Finck

Née le 14 octobre 2020,
fille de Guillaume FINCK et de Cynthia WEHREY
domiciliés 93 Grand'Rue Soppe-le-Haut.

Ils nous ont quitté

Gérard DANGEL, 74 ans décédé le 08 avril 2020 à Mulhouse
Philippe SAILLEY, 73 ans décédé le 10 novembre 2020 à Soppe-le-Haut.



Philippe Saille était conseiller municipal et ancien adjoint au Maire. Il avait été brillamment réélu en mars dernier avec 91.17% des voix et était le doyen de l'assemblée.

Engagé depuis de nombreuses années dans la vie associative du Vallon du Soultzbach, il avait notamment présidé l'APVS et siégeait depuis 2014 au conseil municipal d'abord de Soppe-le-Haut puis du Haut Soultzbach. Philippe était un homme très apprécié, enjoué disposant d'un humour à toutes épreuves. La commune perd un serviteur dévoué et mobilisateur. Il luttait avec courage depuis plusieurs mois contre le mal qui le rongait.

La commune et à travers elle les élus et les habitants adresse à son épouse Nathalie et à ses deux enfants leurs plus sincères condoléances.

Noces d'or



Madame Marie Anne WINTERHOLER
et Monsieur Daniel COLLIGNON
le 07 février 2020

Noces de palissandre



Madame Marthe FREYBURGER
et Monsieur Aimé VOGT
le 28 décembre 2019

Les anniversaires à venir en 2021

Nos aînés de Soppe-Le-Haut

Mme Alice FINCK, 98 ans le 07 octobre
Mme Maria DURINGER, 98 ans le 13 novembre
Mme Andrée TOUSSAINT, 95 ans le 30 novembre
M. Paul KUENEMANN, 94 ans le 06 mai
Mme Marie Odile DAHL, 93 ans le 26 mars
M. Louis KIBLER, 91 ans le 16 juillet
Mme Angélique MONPOINT, 90 ans le 29 mars

M. Fernand PINGENAT, 89 ans le 14 septembre
Mme Hedwige KUENEMANN, 88 ans le 14 janvier
Mme Monique SCHOENIG, 88 ans le 21 janvier
Mme Hélène RUTHMANN, 88 ans le 18 mars
M. Paul BINDLER, 88 ans le 19 mai
Mme Marie Thérèse WETZEL, 87 ans le 17 avril
M. Michel TSCHIRHART, 86 ans le 13 juin
M. Paul EGLY, 85 ans le 24 mars
Mme Marie Thérèse WETZEL, 85 ans le 02 novembre
M. Paul SCHNEBELEN, 85 ans le 23 novembre
M. Raymond TSCHIRHART, 84 ans le 22 avril
Mme Georgette DIETRICH, 84 ans le 11 mai
M. Gilbert DIETRICH, 84 ans le 07 juillet
Mme Marie Thérèse LUTTRINGER, 84 ans le 03 novembre
Mme Marie Thérèse EGLY, 84 ans le 11 décembre
Mme Nicole KIBLER, 83 ans le 30 avril
Mme Danièle RISSER, 83 ans le 19 décembre
M. Roger SILBERMANN, 82 ans le 02 avril
Mme Jeannette GUERRA, 81 ans le 09 janvier
M. Jean-Marie GUERRA, 81 ans le 27 mai
Mme Marthe KREE, 80 ans le 17 juin
Mme Marie LERCH, 80 ans le 1er juillet
M. Henri AFFHOLDER, 80 ans le 28 août

M. Bernard LATUNER, 79 ans le 08 mai
M. Gérard FINCK, 79 ans le 13 mai
Mme Anne ULRICH, 79 ans le 08 juin
M. Erwin HERZOGENRATH, 79 ans le 07 août
Mme Thérèse FELDMANN, 79 ans le 10 août
Mme Maria TSCHIRHART, 79 ans le 07 septembre
M. Roland SCHWARTZ, 78 ans le 02 février
M. Marceau VILMIN, 78 ans le 05 mai
M. Bernard EGLY, 78 ans le 09 juin
Mme Marie-Odile SCHNEBELEN, 78 ans le 12 août
Mme Marie-Christiane BERTHOLD, 77 ans le 28 janvier
Mme Annelise SILBERMANN, 77 ans le 25 mars
M. Pierre JOST, 77 ans le 16 juillet
M. Roger FINCK, 76 ans le 05 février
Mme Simone SCHWARTZ, 76 ans le 20 juillet
Mme Colette BIHRY, 76 ans le 13 décembre
M. Michel PIERROT, 75 ans le 14 avril
M. Armand SCHERMESSER, 75 ans le 29 juin
M. Marcel SCHMITLIN, 75 ans le 14 septembre
Mme Michèle FOURNIER, 75 ans le 20 septembre
Mme Gilberte DANGEL, 75 ans le 24 septembre
M. Claude GRUNDRICH, 75 ans le 17 octobre
M. Claude FINCK, 75 ans le 27 octobre
Mme Josiane BOHRER, 75 ans, le 1er novembre
M. Daniel THERY, 74 ans le 04 février
M. Philippe FOURNIER, 74 ans le 14 avril
Mme Geneviève LATUNER, 74 ans le 19 avril
M. Daniel COLLIGNON, 74 ans le 23 avril
Mme Brigitte LECUYER, 74 ans le 24 avril
M. Guillaume DE FANIS, 74 ans le 14 juillet
Mme Nicole ROESCH, 73 ans le 24 février
Mme Claude TOUSSAINT, 73 ans le 23 juin
M. Etienne WALZER, 73 ans le 08 août

Mme Marie-Paule AFFHOLDER, 73 ans le 15 septembre
 Mme Maria VIKOR, 73 ans le 19 septembre
 Mme Germaine VILMIN, 73 ans le 30 novembre
 Mme Libera SCHMITT, 73 ans le 11 décembre
 Mme Huguette SCHMITLIN, 72 ans, le 22 mars
 Mme Huguette DANVIN, 72 ans le 30 avril
 Mme Béatrice GRUNDRICH, 72 ans le 04 mai
 M. Bernard SCHMELTZ, 72 ans, le 23 mai
 Mme Marie Hélène BINDLER, 72 ans le 13 juin
 M. René FRICKER, 72 ans le 16 juin
 Mme Marie Anne COLLIGNON, 72 ans le 08 septembre
 Mme Christiane RUDLER, 72 ans le 17 septembre
 Mme Marie Thérèse HIRTH, 72 ans le 22 septembre
 M. Pierre MORANDI, 72 ans le 04 novembre
 M. Jean Marc HUTTER, 71 ans le 15 janvier
 M. Pascal ROESCH, 71 ans le 14 février
 M. Daniel RUDLER, 71 ans le 22 mars
 Mme Dominique SPIESS, 71 ans le 29 mars
 Mme Marie Thérèse EGLY, 71 ans le 13 mai
 M. Philippe PINGENAT, 71 ans le 05 juin
 Mme Denise KLING, 71 ans le 21 juin
 Mme Eugénie WALZER, 71 ans le 09 juillet
 M. Jacques BARBIER, 71 ans le 17 août

M. André VIKOR, 71 ans le 05 octobre
 M. Maurice AUBERT, 71 ans le 26 octobre
 Mme Myriam PELTIER, 70 ans le 04 janvier
 M. Albert BADER, 70 ans le 28 mars
 Mme Eliane MALLET, 70 ans le 23 avril
 Mme Christiane FINCK, 70 ans le 17 juillet
 Mme Rose-Marie FRICKER, 70 ans le 10 novembre



Louis KIBLER
 a fêté ses 90 ans
 le 16 juillet 2020

Nos aînés de Mortschwiller

M. Maurice SCHUFFENECKER, 91 ans le 07 mai
 M. Aimé VOGT, 90 ans le 17 octobre

Mme Catherine FINCK, 89 ans le 07 février
 Mme Madeleine REINHOLZ, 89 ans le 25 décembre
 Mme Marthe VOGT, 88 ans le 02 janvier
 Mme Cécile RINGENBACH, 88 ans le 02 février
 Mme Simone DANGEL, 88 ans le 29 décembre
 M. Antoine KUENEMANN, 81 ans le 14 août
 M. Raymond RINGEISEN, 80 ans le 31 août
 M. Marcel MARX, 80 ans le 31 décembre

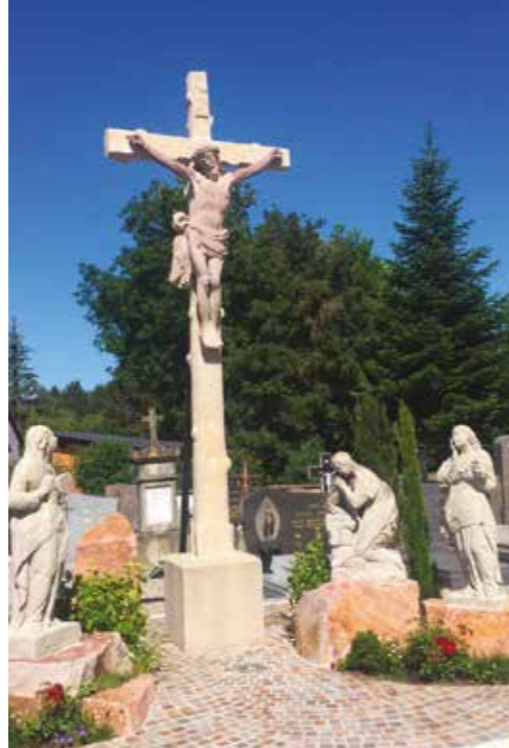
Mme Vera AMRHEIN, 79 ans le 10 juillet
 Mme Anne-Marie MARX, 79 ans le 22 juillet
 M. Emilio MORELLI DI POPOLO, 79 ans le 02 octobre
 M. Jean-Paul LEHMANN, 79 ans le 22 décembre
 Mme Elisabeth KUENEMANN, 78 ans le 08 mars
 M. Daniel CLOCHEY, 78 ans le 06 juillet
 Mme Anne-Marie TSCHIRRET, 78 ans le 10 décembre
 Mme Monique BUHLER, 78 ans le 13 mars
 Mme Monique MORELLI DI POPOLO, 77 ans le 23 avril
 M. Eugène BOEGLIN, 77 ans le 14 septembre
 M. Lucien UHLEN, 76 ans le 14 janvier
 M. Robert SIG, 76 ans le 15 avril
 M. Marcel BUHLER, 76 ans le 15 mai

M. Daniel BOHL, 75 ans le 10 mars
 M. Léonard KELLER, 75 ans le 05 août
 Mme Marie Denise THEILLER, 75 ans le 08 septembre
 Mme Paulette BOEGLIN, 75 ans le 02 octobre
 M. Francis MEGRE, 75 ans le 14 novembre
 M. Mathieu GAERTNER, 75 ans le 22 novembre
 Mme Solange UHLEN, 74 ans le 15 mars
 M. Fernand WEICHELDER, 74 ans le 28 mars
 M. Jean-Claude NOLOT, 73 ans le 22 février
 Mme Danièle THUET, 73 ans le 27 février
 M. Denis DETREZ, 73 ans le 04 avril
 Mme Liliane KELLER, 73 ans le 15 décembre
 M. Jean-Paul HARTMANN, 72 ans le 04 décembre
 Mme Mireille SETIF, 71 ans le 07 janvier
 Mme Marie-Jeanne HARTMANN, 71 ans le 18 avril
 Mme Giliola DETREZ, 71 ans le 29 juillet
 Mme Diana MEGRE, 71 ans le 26 septembre
 M. Bernard METZGER, 71 ans le 07 octobre
 M. Jean-Marc MULLER, 71 ans le 19 octobre
 Mme Charlotte BOHL, 71 ans le 04 novembre
 M. Claude GOLLING, 71 ans le 09 décembre
 Mme Martine MULLER, 70 ans le 17 janvier
 M. Francis BOURREAU, 70 ans le 1er février
 Mme Marie-Jeanne GOLLING, 70 ans le 11 septembre

L'ensemble de la municipalité souhaite à tous les aînés un très joyeux anniversaire

La boîte à images








*La municipalité du Haut Soultzbach
vous souhaite de très belles fêtes !*



Le Haut Soultzbach

40 Rue Principale • MORTZWILLER • 68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tél : 03 89 82 52 10
mairie@le-haut-soultzbach.fr
www.le-haut-soultzbach.fr et sur 

Ouverture de la Mairie

Lundi de 10H à 12H et de 16h à 18H
Jeudi de 9H à 11H et de 14H à 16H
Vendredi de 9H à 11H et de 16H à 18H

